# DÉFAILLANT ET INÉGALITAIRE

## LA SITUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF SUD-AFRICAIN
## SYNTHÈSE

AMNESTY INTERNATIONAL

**Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.**

**La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.**

**Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.**

© Amnesty International 2020
Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org.
Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.
L'édition originale de ce document a été publiée en 2020 par
Amnesty International Ltd
Peter Benenson House, 1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni

**Index : AFR 53/1706/2020 French**
**Original : anglais**

**amnesty.org**

*Des élèves d'une école de la province du Cap-Est profitent de la récréation.*
*© Amnesty International*

AMNESTY INTERNATIONAL

# SYNTHÈSE

> **« L'école est essentielle dans la vie… L'éducation est très importante pour moi car je veux simplement une vie meilleure… Cela représente beaucoup pour moi [mais] mon école n'est pas géniale pour apprendre car [le] bâtiment est vieux et tout pourrait y arriver. ».**
>
> Ntsomi, élève, Phillip Mtywaku Secondary School (collège), Cap-Est

L'Afrique du Sud manque à ses obligations envers de trop nombreux jeunes en matière d'éducation. Bien que le pays ait fait des progrès considérables concernant l'accès à l'éducation depuis la fin de l'apartheid, cela ne s'est pas toujours traduit par un enseignement de qualité pour l'ensemble des élèves. Le système est toujours marqué par de fortes inégalités et des performances insuffisantes chroniques profondément ancrées dans l'héritage de l'apartheid, mais dont le gouvernement actuel ne s'empare pas efficacement. Il en résulte que de nombreux établissements ont une infrastructure délabrée, des salles de classe inadaptées au nombre d'enfants et des résultats scolaires médiocres.

*École Imiqhayi, Mount Coke, King Williams Town, Cap-Est. © Amnesty International*

L'état du système éducatif doit être considéré dans le contexte plus large de l'un des pays les plus inégaux au monde sur le plan socioéconomique. Les familles sud-africaines noires gagnent en moyenne moins de 20 % de ce que gagnent les familles sud-africaines blanches et on considère que plus de la moitié de la population noire se trouve en-dessous du seuil de pauvreté contre seulement moins de 1 % de la population blanche. Des mesures d'austérité récentes ont empiré la situation pour les personnes les plus pauvres et les plus désavantagées. Par ailleurs, la corruption représente un problème majeur ayant des répercussions aussi bien sur les ressources disponibles que sur la confiance accordée au gouvernement, qui a abouti à la création de la Commission Zondo sur la corruption et la capture de l'État en août 2018.

De nombreux établissements scolaires et les quartiers où ils sont implantés continuent de pâtir des conséquences des décisions politiques et économiques prises sous le régime de l'apartheid. Il en résulte que l'expérience scolaire d'un enfant sud-africain dépend étroitement de l'endroit où il est né, de sa situation économique et de sa couleur de peau. Une enquête récente auprès des directeurs d'établissements scolaires dans les pays de l'OCDE a révélé que 71 % des enseignants en Afrique du Sud travaillaient dans des écoles accueillant plus de 30 % des élèves les plus défavorisés sur le plan socioéconomique, soit plus du triple de la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 20 %. Il faut aussi prendre en compte le problème linguistique car de nombreuses langues sont parlées en Afrique du Sud et 60 % des enseignants travaillent dans des écoles où plus de 10 % des élèves ont une langue maternelle différente de la langue d'enseignement, contre une moyenne de 21 % dans les pays de l'OCDE.

Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant qu'en termes de résultats scolaires l'Afrique du Sud possède un des systèmes éducatifs les plus inégaux au monde, avec l'écart le plus important entre les résultats scolaires des établissements se trouvant dans la tranche des 20 % les mieux classés et ceux des autres. Les enfants fréquentant les 200 établissements du pays les mieux classés reçoivent plus de mentions en mathématiques que les enfants des 6 600 établissements suivants réunis. Plus de trois quarts des enfants de neuf ans ne savent pas lire. Dans certaines provinces, ce chiffre atteint 91 % (Limpopo) et 85 % (Cap-Est). Sur 100 élèves qui entrent dans le système éducatif, 50-60 arriveront jusqu'au « matric » (examen final d'études secondaires), 40 à 50 réussiront leur matric, et seulement 14 iront à l'université.

Cela étant, ce résultat est-il surprenant sachant que des milliers d'élèves et d'enseignants doivent apprendre et enseigner dans des établissements dont les infrastructures sont complètement inadaptées et sans les équipements de base ? Selon les statistiques de 2018 produites par le gouvernement, sur les 23 471 établissements publics, 19 % ne disposaient que de latrines à fosse illégales et 37 autres établissements n'avaient pas du tout d'installations sanitaires ; 86 % n'avaient pas de laboratoire, 77 % pas de bibliothèque, 72 % pas d'accès à internet et 42 % pas d'installations sportives. 239 établissements n'avaient pas du tout d'électricité. Cinquante-six pour cent des professeurs principaux en Afrique du Sud (contre une moyenne de 26 % dans les pays de l'OCDE) estiment que ce manque d'infrastructures matérielles empêche leur établissement de dispenser un enseignement de qualité. Soixante-dix pour cent signalent manquer de stocks de livres contre une moyenne de 16 % parmi les pays de l'OCDE.

Nombre de ces lacunes contreviennent non seulement aux obligations internationales du gouvernement en matière de droits humains, mais aussi à ses propres Normes et standards minimaux pour les installations éducatives. En 2013, le gouvernement a promulgué ces règles contraignantes exigeant que le gouvernement veille à ce que, à compter de novembre 2016, tous les établissements aient accès à l'eau, à des installations sanitaires et à l'électricité, que toutes les latrines à fosse (non rénovées et non ventilées) soient remplacées par des installations sanitaires sûres et adaptées et que les écoles construites avec des matériaux inadaptés, comme la boue et l'amiante, soient reconstruites. Pourtant, les propres statistiques du gouvernement ont montré qu'il n'avait pas atteint ses objectifs.

L'incapacité de longue date du gouvernement, tant au niveau national que régional, à atteindre ses propres objectifs en matière d'amélioration des infrastructures n'est pas seulement une question de responsabilité institutionnelle. Cela a des conséquences sur les conditions de vie de milliers de jeunes qui ont droit à une vie meilleure indépendamment de leur statut social ou de leur situation familiale.

Alors que le gouvernement ne parvient toujours pas à atteindre ses propres objectifs visant à améliorer les conditions, une étude d'Amnesty International réalisée dans les provinces du Gauteng et du Cap-Est a révélé de nombreux exemples d'établissements scolaires dépourvus d'une infrastructure adaptée et d'équipements parmi les plus élémentaires. On trouvait parmi ces établissements des bâtiments mal entretenus, qui n'avaient jamais été rénovés, dont un grand nombre existaient depuis des dizaines d'années, du temps de l'apartheid voire même d'avant ; des constructions dangereuses à base de matériaux toxiques comme l'amiante ; un mauvais entretien des infrastructures, qui dans certains cas mettait en danger la sécurité des élèves ; des installations sanitaires ne respectant pas les règles d'hygiène et de sécurité et mal entretenues, et certaines écoles disposaient seulement de latrines à fosse ; des salles de classe inadaptées au nombre d'élèves et manquant du matériel élémentaire tel que des fournitures scolaires ou des manuels scolaires ; et un manque de sécurité aggravant les problèmes de vandalisme et de cambriolage. Tous ces problèmes portent atteinte au droit à l'éducation des élèves mais également à d'autres droits comme l'accès à l'eau et aux installations sanitaires, le droit à la vie privée et à la dignité comme leurs témoignages l'ont fait ressortir.

Nos conclusions ont été appuyées par une enquête menée avec l'organisation National Association of School Governing Bodies (NASGB) auprès de 101 établissements représentatifs de trois provinces : le Gauteng, le Cap-Est et le Limpopo. Il en est ressorti en particulier les éléments suivants : seulement 17 % des personnes interrogées ont indiqué que la majorité voire tous les établissements de leur région avaient été rénovés au cours des 20 dernières années, 37 % ont affirmé que dans leur région, certains établissements ne comptaient pas assez de salles de classe, dont 11 % qui ont affirmé qu'aucun établissement de leur région ne disposait de suffisamment de salles de classe. Vingt-quatre pour cent ont répondu qu'aucun établissement dans leur région n'avait d'installations sportives et 38 % ont affirmé qu'aucun établissement n'avait de bibliothèque.

La segmentation des résultats par province a également révélé de fortes inégalités. Dans le Gauteng, 48 % des personnes interrogées ont déclaré qu'aucun établissement n'avait été rénové et 41 % ont déclaré que seulement certains établissements avaient été rénovés. Seulement trois personnes interrogées (10 %) ont affirmé que tous les établissements de leur région disposaient de suffisamment de salles de classe, alors que 28 % ont indiqué que la plupart des établissements ne manquaient pas de salles de classe. Quarante-huit pour cent ont affirmé que peu d'établissements (voire aucun) disposaient de salles de classe en nombre suffisant. Soixante-quinze pour cent ont indiqué que peu d'établissements (voire aucun) disposaient d'installations sportives et seulement 11 % ont déclaré que la plupart des établissements en disposaient. La moitié des personnes interrogées ont affirmé que peu d'établissements de leur région (voire aucun) avaient une bibliothèque. Au Cap-Est, 62 % ont indiqué que peu d'établissements (voire aucun) avaient été rénovés au cours des 20 dernières années, contre seulement 12 % indiquant que tous les établissements ou la majorité avaient été rénovés ; 47 % ont affirmé que peu d'établissements (voire aucun) disposaient de suffisamment de salles de classe ; 56 % ont indiqué que peu d'établissements (voire aucun) disposaient d'installations sportives et 74 % ont indiqué que peu d'établissements (voire aucun) disposaient d'une bibliothèque.

Un des principaux problèmes en termes d'infrastructure concerne celui des installations sanitaires insuffisantes qui a des répercussions sur toute une série de droits parmi lesquels le droit à l'éducation mais également le droit à l'accès à l'eau et aux installations sanitaires et le droit à la santé, à la vie privée et à la dignité. L'équipe de recherche d'Amnesty International a trouvé de nombreux exemples de toilettes mal entretenues, hors d'usage ou insalubres, y compris des latrines à fosse. Cette situation existe alors que les Normes et standards minimaux votés en 2013 stipulaient parmi leurs exigences centrales que les latrines à fosse devaient être supprimées. Parmi les élèves interrogés par Amnesty International, 67 sur les 87 qui considèrent les toilettes comme posant problème dans le Gauteng ont affirmé que les toilettes étaient sales et/ou insalubres, 32 sur 45 ont affirmé la même chose au Cap-Est. Parmi les inquiétudes principales figuraient le manque de toilettes en service par rapport au nombre d'élèves, au regard du taux recommandé dans les Normes et standards minimaux pour les installations éducatives de une toilette pour 30 élèves, l'absence de point d'eau adapté et/ou fonctionnel, entraînant la nécessité d'aller chercher de l'eau au puits ; un manque d'hygiène entrainant des problèmes de santé parmi les apprenants ; des fuites provenant des fosses septiques, des infrastructures sanitaires endommagées ne pouvant être réparées en raison du manque de fonds et de l'incapacité de remédier aux problèmes de vandalisme et de cambriolage dans les installations sanitaires.

D'un point de vue plus général dans l'enquête conjointe avec la NASGB, 47 % des personnes interrogées dans les trois provinces ont indiqué que certains établissements de leur région disposaient de latrines à fosse, et 21 % d'entre elles ont affirmé que la plupart des établissements, voire tous, disposaient de ces installations. Les résultats du Cap-Est étaient les plus mauvais, avec 63 % des personnes interrogées qui indiquaient qu'au moins quelques établissements disposaient de latrines à fosse, et 25 % affirmaient que la plupart des établissements, voire tous, disposaient de ces installations. Dans le Limpopo, 59 % des personnes interrogées comptaient

encore des établissements disposant de quelques latrines à fosse. Dans le Gauteng, 14 % des personnes interrogées signalaient encore des établissements disposant de quelques latrines à fosse.

Le manque de sécurité pour les apprenants et le personnel est toujours un problème majeur. Parmi les exemples constatés par Amnesty International se trouvaient celui d'un établissement qui avait été cambriolé six fois au cours de l'année précédente mais qui dépendait toujours de personnes volontaires pour assurer la sécurité de l'école au lieu d'agents rémunérés ; un autre établissement ayant fait appel en vain au Département de l'Éducation de la province afin d'améliorer la sécurité malgré le rythme d'environ un cambriolage par mois ; et enfin le cas d'un établissement cambriolé plus de 10 fois au cours de l'année précédente mais qui n'avait toujours pas de gardien chargé de la sécurité et qui devait compter sur une patrouille volontaire pour assurer la sécurité.

Au-delà des problèmes liés à l'infrastructure, en Afrique du Sud, les enfants sont confrontés à d'autres obstacles les empêchant d'accéder à une éducation de qualité. Les élèves font face au manque de moyens de transport, qui affecte souvent non seulement leur capacité à se rendre à l'école mais qui met également leur sécurité en danger. Les problèmes de transport ont été confirmés par l'enquête conjointe avec la NASGB : 26 % des personnes interrogées ont affirmé que la plupart des élèves de leur région (voire tous) devaient parcourir 2 km pour se rendre à l'école, et 45 % ont affirmé que certains élèves devaient parcourir 2 km pour se rendre à l'école. En parallèle, 54 % ont affirmé qu'aucun moyen de transport n'était mis à disposition par le Département de l'Éducation de la province pour les élèves en ayant besoin. Soixante pour cent pensent que le manque de moyens de transport a une incidence sur l'absentéisme. En segmentant les données par province, les différences sont notables. Dans la région du Cap-Est, 76 % des personnes ont affirmé que la plupart des apprenants (voire tous) doivent marcher plus de 2 km pour se rendre à l'école contre 58 % dans le Limpopo et 27 % dans le Gauteng. Dans le Limpopo, 59 % ont affirmé qu'aucun moyen de transport n'était proposé aux élèves en ayant besoin, contre 51 % dans la province du Cap-Est et 37 % dans le Gauteng. Cinquante-neuf pour cent des personnes interrogées dans la province du Cap-Est pensent que le manque de moyens de transport a une incidence sur l'absentéisme, contre 52 % dans le Gauteng et 39 % dans le Limpopo.

À l'échelle nationale, les résultats sont aussi peu réjouissants. Selon l'enquête nationale sur les déplacements des familles conduite en 2013 auprès des 17,4 millions d'apprenants ayant fréquenté des établissements scolaires cette année-là, environ 11 millions se rendaient à pied à leur établissement. De ces 11 millions, 22 % (soit plus de 2,4 millions d'enfants) devaient marcher entre 30 minutes et une heure pour se rendre à leur établissement, ce qui représente une distance supérieure à 3 km. Cette situation existe alors même que le Département du transport, en collaboration avec le Département de l'éducation de base, a pourtant l'obligation de mettre en place des transports pour les élèves d'école maternelle, primaire et secondaire vivant à plus de trois kilomètres de l'établissement le plus proche de leur domicile. Les enfants des groupes aux revenus les plus faibles sont également plus susceptibles de se rendre à l'école à pied que ceux des groupes aux revenus les plus élevés. Dans la province de KwaZulu-Natal seule, qui compte le plus grand nombre d'apprenants se rendant à l'école à pied, 210 000 élèves doivent marcher plus d'une heure, à aller comme au retour, et 659 000 entre 30 minutes et une heure, à l'aller et au retour.

*École primaire de Dangile , Peddie, province du Cap-Est. © Amnesty International*

Quand les enfants parviennent à se rendre à l'école, ils constatent souvent que l'enseignement est entravé par de nombreux facteurs. Parmi ces facteurs figure un nombre insuffisant de professeurs qualifiés dont beaucoup doivent enseigner à des classes en surnombre et subir une charge de travail croissante, alors que le gouvernement peine à recruter des enseignants et à les fidéliser. Dans certains établissements, le manque de salles de classe a des incidences sur l'enseignement car de plus en plus d'élèves sont placés dans des classes déjà en surnombre. Dans une des écoles que nous avons visitées, les élèves de deux niveaux (équivalents au CP et au CE1) avaient dû être regroupés en raison de manque de salles de classe mais ils ne recevaient que 2,5 heures d'enseignement par jour en raison du manque de personnel enseignant. Dans une autre école, il y avait 16 salles de classe pour 978 élèves, obligeant dans certains cas un seul enseignant à prendre en charge 70 élèves, soit le double du taux maximum fixé à un enseignant pour 35 élèves. Dans notre enquête conjointe avec la NASGB, 48 % des personnes interrogées ont indiqué que le nombre moyen d'élèves dans une salle de classe était plus élevé que la norme d'un enseignant pour 35 élèves dans la plupart des établissements de leur région, voire dans tous ; 41 % personnes ont répondu que peu d'établissements de leur région (voire aucun) comptaient suffisamment d'enseignants, 21 % des personnes ont déclaré qu'il était difficile de recruter de nouveaux enseignants, et 32 % ont répondu que les établissements de leur région étaient confrontés à un problème d'absentéisme des enseignants.

Les enseignants qui ont échangé avec Amnesty International ont faire part de leurs inquiétudes concernant de nombreuses difficultés. Parmi celles-ci figuraient de nombreux changements dans les programmes scolaires auxquels des contenus étaient ajoutés, tandis que le temps destiné à la préparation et à la création de contenus pédagogiques avait tendance à diminuer. Ils ont ajouté que le rôle des enseignants est de plus en plus tourné vers la transmission de savoir plutôt que vers la pédagogie en raison de la complexité croissante des programmes. Par ailleurs, ils ont indiqué que le soutien aux enseignants est souvent insuffisant, de même que le temps alloué au développement professionnel et l'implication des conseillers chargés des programmes scolaires. De nombreux enseignants ont souffert pour ces raisons de stress accru, ce qui a eu des répercussions sur le droit à l'éducation de leurs élèves.

Parmi les problèmes relevés figure également le temps véritablement consacré à l'enseignement dans chaque cours. Pendant un cours type, les enseignants consacrent en moyenne 66 % du temps à l'enseignement et à l'apprentissage contre une moyenne de 78 % dans les pays de l'OCDE. Le temps réel d'enseignement et d'apprentissage est inférieur dans les établissements accueillant plus d'élèves de familles défavorisées sur le

plan socioéconomique ; on compte plus de 3 minutes de temps réel d'enseignement en moins par leçon de 60 minutes. Il n'est donc pas surprenant que les professeurs doivent consacrer plus de temps à la discipline dans leur classe en Afrique du Sud et 84 % des enseignants ont indiqué qu'ils devaient régulièrement calmer leurs élèves perturbateurs (contre 65 % des professeurs dans les pays de l'OCDE).

*Lycée July, Peddie, Cap-Est. © Amnesty International*

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'il s'avère très difficile de recruter et de fidéliser les enseignants. Les postes vacants restent un problème majeur, ce qui a de graves conséquences sur l'accès des apprenants à une éducation de qualité. Encore une fois, les provinces les plus pauvres, telles que le Limpopo, le Cap-Est et le Mpumalanga, ont tendance à avoir le plus de postes vacants. L'étude de la NASGB fait ressortir le problème du manque d'enseignants. Quarante-et-un pour cent des personnes interrogées ont répondu que peu d'établissements dans leur région (voire aucun) comptaient suffisamment d'enseignants (48 % dans la province du Cap-Est), 46 % dans le Gauteng et 22 % dans le Limpopo), et 54 % ont affirmé qu'il était difficile de recruter des enseignants (70 % dans la province du Cap-Est, 64 % dans le Gauteng et 29 % dans le Limpopo).

L'Afrique du Sud est également confrontée à de sérieuses difficultés par rapport au niveau de compétences et d'aptitudes des enseignants, notamment dans les domaines spécialisés tels que les mathématiques et les sciences, et des milliers d'enseignants sont sous-qualifiés ou ne sont pas qualifiés du tout. Une étude de mars 2018 a révélé que des enseignants sud-africains n'étaient pas en mesure de réussir des examens simples de mathématiques ou d'anglais, obtenant des notes de 5/20 en anglais LV1 et 2,5/20 en mathématiques. Une autre étude de l'université de Stellenbosch a révélé que dans les établissements ayant peu de ressources dans la province du Cap-Est, les enseignants des niveaux allant du CM1 à la 5ème n'étaient pas à l'aise en anglais, la langue dans laquelle ils sont censés enseigner, et qu'ils manquaient de connaissances en mathématiques.

Pour rendre le droit à l'éducation réellement effectif, il faut des ressources suffisantes et des moyens adaptés pour les placer là où elles sont particulièrement nécessaires. L'Afrique du Sud a toujours accordé un budget correct à l'éducation. Toutefois, au cours des 10 dernières années, ce budget a stagné puis chuté, tant en pourcentage des dépenses publiques qu'en pourcentage du PIB. Il est à noter que les dépenses réelles annuelles par élève ont continué de diminuer chaque année au cours de la décennie précédente en raison des coupes budgétaires liées à l'austérité.

Amnesty International a visité de nombreuses écoles qui n'avaient pas les ressources suffisantes pour répondre aux besoins le plus élémentaires. Parmi les difficultés rencontrées figuraient l'absence de prise en compte dans les budgets des cambriolages récurrents ; le manque d'adéquation entre les budgets et les besoins ; l'insuffisance des financements apportés par le Département de l'éducation de base en compensation de

l'absence de frais de scolarité ; l'insuffisance des fonds alloués par le Département d'éducation de base à l'entretien ; et les retards de paiement dus à un manque de planification par le Département d'éducation de base, ayant pour effet des problèmes de trésorerie en cours d''année.

Au lieu de mettre en œuvre un système correctement financé garantissant une éducation élémentaire gratuite, obligatoire et accessible à tous, conformément à une obligation fondamentale en matière de droits humains, et de prévoir des mesures concrètes et ciblées pour atteindre le même objectif dans le secondaire, le gouvernement sud-africain persiste à maintenir un système différent.
Un nombre important d'établissements publics sont toujours autorisés à facturer des frais de scolarité et récoltent ainsi plus de fonds que ceux qui dépendent uniquement des financements de l'État, souvent insuffisants. Notre enquête conjointe avec la NASGB a révélé que seulement 30 % des personnes interrogées avaient indiqué que la plupart des établissements de leur région (voire tous) étaient suffisamment subventionnés. Cette situation est souvent aggravée par des retards de paiement : 31 % des personnes ont répondu que peu d'établissements de leur région (voire aucun) recevaient les financements en temps voulu, ce qui avait une incidence sur leur capacité à financer correctement le fonctionnement des établissements.

Cependant, le montant des subventions accordées n'est pas le seul problème. Le mode de répartition des fonds ne permet pas de résoudre le problème des fortes inégalités existant en Afrique du Sud, mais au contraire dans certains cas l'amplifie. Au lieu de répondre aux problèmes structurels et démographiques affectant de longue date les provinces les plus pauvres, la formule de financement en vigueur a souvent un effet discriminant. Par exemple, les deux provinces les plus pauvres, le Limpopo et le Cap-Est, ont alloué à l'éducation élémentaire une part de ressources plus qu'équitable par rapport aux autres provinces sur l'année 2016/17 (50.6 % et 48,6 % respectivement) mais elles se sont retrouvées avec les plus faibles niveaux de subvention par apprenant. En revanche, le Cap-Ouest et le Gauteng, les deux provinces les plus riches, dont la proportion de la population scolarisée est parmi les plus faibles, ont en fait dépensé plus par apprenant. C'est un défaut majeur de la formule en vigueur et cela encourage et accentue les inégalités. Le Département de l'éducation de la province du Limpopo a indiqué que le remplacement des latrines à fosse dans les écoles publiques de la province prendrait environ 14 ans au regard de son budget actuel.

Pour respecter ses obligations tant constitutionnelles qu'internationales en matière de droits humains en ce qui concerne l'éducation, l'Afrique du Sud doit procéder à des changements majeurs. Non seulement les coupes budgétaires doivent être inversées, mais les ressources doivent être augmentées progressivement, au moins en fonction de l'inflation, mais aussi de façon à répondre aux besoins. Par ailleurs, les fonds doivent être investis de manière à réduire les inégalités et afin de garantir l'existence d'une éducation de bonne qualité accessible à tous les enfants du pays. Le gouvernement devrait revoir d'urgence le système en vigueur de financement de l'éducation, notamment en veillant à ce que la formule de répartition équitable qu'il applique tienne compte du fait 1) qu'il est moins coûteux de dispenser l'éducation dans les zones urbaines en raison des économies d'échelle et de la densité de population mais aussi d'une meilleure offre de biens et de services et 2) que certains établissements sont historiquement défavorisés et sous-financés. Le gouvernement devrait également se fixer comme objectif de mettre en œuvre rapidement la gratuité de la scolarité dans toutes les écoles primaires publiques, puis progressivement dans tous les établissements du second degré, tout en veillant à ce que toute perte de financement soit compensée par des subventions publiques suffisantes.

L'Afrique du Sud doit établir des priorités d'investissement afin de ne plus manquer à ses obligations et d'atteindre ses propres objectifs en matière d'infrastructures essentielles. La priorité principale doit être le remplacement de toutes les latrines à fosse. D'autres problèmes fondamentaux tels que le transport scolaire, le recrutement, la fidélisation, la montée en compétences et la formation des enseignants doivent également figurer parmi les priorités. Au travers de telles initiatives, le gouvernement pourra garantir une éducation de qualité dans toutes les écoles, y compris celles qui accueillent les enfants de familles défavorisées.

Le gouvernement doit poursuivre cet objectif en s'appuyant sur ses obligations en matière de droits humains, tant au regard de sa Constitution que du droit international, afin de mesurer les avancées et de garantir une participation, une transparence et une obligation de rendre des comptes véritables tout en luttant contre les inégalités et la discrimination. Pour y parvenir, il serait efficace et utile de faire usage d'outils de suivi respectueux des droits humains, comportant des indicateurs et des critères appropriés. Un tel processus pourrait être accompagné d'un système d'inspection plus complet.

Le rapport s'appuie sur le travail d'un certain nombre d'experts nationaux et d'ONG qui travaillent sur la question de l'éducation en Afrique du Sud depuis de nombreuses années et il en reconnaît la valeur. Il reprend également les travaux réalisés par une série d'organes internationaux et régionaux de défense des droits

humains au cours des cinq dernières années en ce qui concerne les obligations de l'Afrique du Sud en matière de droit à l'éducation. Plusieurs organes ont soulevé à diverses reprises de nombreux problèmes parmi ceux évoqués dans ce rapport, tels que le manque d'infrastructures, les difficultés d'enseignement et les inégalités généralisées qui perdurent.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont collaboré avec nous et qui nous ont accordé de leur temps pour nous aider dans nos recherches. En publiant ce rapport maintenant, alors que le gouvernement et le président s'engagent à s'emparer de certains des principaux problèmes soulignés, Amnesty International cherche à prendre part au débat concernant ce problème crucial tout en offrant des recommandations concrètes et constructives pour garantir un meilleur avenir scolaire à tous les enfants d'Afrique du Sud. Mais surtout, notre rapport vise à donner une voix aux personnes concernées, élèves, parents, enseignants, afin de mieux comprendre comment l'éducation est dispensée en pratique. Leurs témoignages, accompagnés de photographies poignantes, brossent un tableau bien sombre du système éducatif pour de nombreuses personnes dans le pays.

# CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

## CONCLUSION

L'Afrique du Sud a fait des progrès considérables en vue d'assurer le droit à l'éducation des élèves depuis la fin de l'apartheid. Il est devenu plus facile d'accéder à l'éducation, au point que la scolarisation est presque universelle. Cependant, la proportion d'élèves abandonnant l'école avant d'avoir terminé l'enseignement primaire est préoccupante.

Comme ce rapport le souligne, dans certaines des plus grandes régions, le gouvernement ne fait pas suffisamment d'efforts, tant au niveau provincial que national, afin de remplir ses obligations au regard du droit national et du droit international. De trop nombreuses écoles souffrent de la piètre qualité des infrastructures qui compromet la qualité des enseignements proposés aux apprenants. On trouve par exemple des bâtiments très mal entretenus et dangereux, des installations sanitaires inappropriées pour les élèves, y compris des latrines à fosse, et un manque d'installations élémentaires telles que des bibliothèques, du matériel informatique et un accès aux technologies de l'information.

Outre les défaillances en termes d'infrastructure, d'autres obstacles entravent l'accès des élèves à une éducation de qualité en Afrique du Sud. Les élèves font face à un manque de transports, ce qui affecte souvent leur capacité à accéder à l'éducation et peut mettre leur sécurité en danger. L'enseignement est entravé par un nombre insuffisant d'enseignants qualifiés dont beaucoup doivent enseigner à des classes en surnombre tout en faisant face à une charge de travail croissante, tandis que le gouvernement peine à recruter des enseignants et à les fidéliser.

L'approche du gouvernement en termes de répartition des ressources dans le système éducatif est au cœur de nombre de ces problèmes. un système correctement financé garantissant une éducation élémentaire gratuite, obligatoire et accessible à tous, conformément à une obligation fondamentale en matière de droits humains, et de prévoir des mesures concrètes et ciblées pour atteindre le même objectif dans le secondaire, le gouvernement sud-africain persiste à maintenir un système dans lequel un grand nombre d'établissements publics sont toujours autorisés à facturer des frais d'inscription. Les inégalités sont souvent accentuées par la manière dont les fonds sont répartis, tant entre les provinces qu'au sein de celles-ci, au point que les communautés et les régions les plus pauvres en subissent proportionnellement les répercussions.

L'Afrique du Sud doit mieux contrôler et évaluer la qualité et le type d'éducation dispensée.

# RECOMMANDATIONS

## AU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- Retirer la déclaration relative aux articles 13(2)(a) et 14 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies ;
- veiller à ce que les principales stratégies et politiques en matière d'éducation soient conformes aux droits humains et s'appuient sur des référentiels, des cibles et des indicateurs de contrôle ;
- veiller à ce que, avant d'envisager toute réduction budgétaire concernant le financement de l'éducation, le gouvernement ait pris en considération toutes les alternatives moins strictes, et que, même en période marquée par un manque de ressources, les personnes les plus défavorisées soient protégées et prioritaires ;
- revenir sur les récentes coupes budgétaires et faire en sorte que les dépenses par apprenant augmentent progressivement en fonction de l'inflation pour répondre aux besoins véritables ;
- supprimer progressivement les frais de scolarité encore imputés aux élèves dans certains établissements publics, en commençant par les écoles élémentaires, tout en veillant à ce que toute perte de financement soit compensée par des subventions publiques suffisantes ;
- revoir et réformer la « formule de part équitable » pour veiller à ce que les ressources soient réparties entre toutes les provinces de manière juste prenant en compte les besoins respectifs de chacune ; veiller en particulier à ce que la nouvelle formule tienne compte du fait 1) qu'il est moins coûteux de dispenser l'éducation dans les zones urbaines en raison des économies d'échelle et de la densité de population mais aussi d'une meilleure offre de biens et de services et 2) que certains établissements sont historiquement défavorisés et sous-financés ;
- faire en sorte que tous les Départements de l'éducation dans les provinces disposent des fonds suffisants afin de respecter les Normes et standards minimaux pour les installations éducatives de 2013 ;
- fixer des objectifs et des délais concrets pour remettre en état tous les établissements ayant des problèmes d'infrastructure et s'engager à les respecter avant 2023 au plus tard ;
- veiller à ce que les écoles disposent d'un accès adapté et sûr à l'eau et à des installations sanitaires, y compris en remplaçant toutes les installations dangereuses et insalubres de latrines à fosse d'ici fin 2020 et supprimer la totalité des latrines à fosse avant 2023 ;
- faire en sorte que, lorsque les objectifs ne sont pas atteints, des mesures correctives appropriées soient prises, y compris en amenant les ministres et les représentants de l'État à rendre des comptes face à tout manquement ;
- revoir et modifier la politique concernant les transports scolaires pour faire en sorte que les provinces disposent de suffisamment d'orientations claires afin d'assurer à tous les apprenants ayant besoin d'un transport subventionné par l'État et répondant aux critères d'éligibilité puissent en disposer. Veiller tout particulièrement à ce que les critères reflètent l'ensemble des difficultés auxquelles les élèves sont confrontés pour se rendre à l'école, en plus de la distance ;
- veiller à ce que les taux d'un enseignant pour 35 élèves à l'école primaire et d'un enseignant pour 27 élèves dans le secondaire soient respectés dans tous les établissements ;
- revoir la charge de travail des enseignants, en explorant des alternatives pour réduire la charge de travail administratif afin de leur permettre de consacrer plus de temps à l'enseignement ;
- revoir la formation des enseignants pour faire en sorte qu'ils disposent tant des compétences pratiques que des connaissances nécessaires ;

- s'attaquer d'urgence au problème de recrutement et de fidélisation des enseignants en examinant et en traitant ses causes profondes ;
- améliorer la capacité des organes régissant les établissements scolaires en augmentant leurs ressources et en formant tout particulièrement les organes régissant les établissements scolaires accueillant les élèves issus des populations les plus pauvres/défavorisées ;
- revoir et réformer les méthodes d'inspection utilisées dans les écoles publiques et privées pour garantir un système d'évaluation de la qualité de l'éducation dispensée complet et efficace ;
- renforcer le cadre réglementaire en ce qui concerne les acteurs du secteur privé en s'inspirant des Principes d'Abidjan ;
- veiller à ce que le système de collecte de données du gouvernement soit en mesure de recueillir des données complètes et fiables, ventilées en fonction de tous les motifs de discrimination interdits et d'autres critères pertinents, afin de permettre d'évaluer selon quel degré les personnes jouissent de leur droit à l'éducation, en particulier parmi les personnes et les groupes défavorisés et marginalisés ;
- réaliser une évaluation participative sur les besoins existants, en intégrant les apprenants, les parents, les enseignants, l'administration et la société civile afin d'atteindre un consensus sur les étapes nécessaires pour dispenser une éducation de qualité à l'ensemble des élèves.

## AUX GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

- Veiller à ce que les classements des établissements en fonction de la pauvreté reflètent mieux les caractéristiques relatives à la situation de pauvreté des apprenants qui fréquentent ces écoles, et pas seulement celles des communautés voisines, en collectant et en analysant des données précises et mises à jour ;
- fixer des objectifs et des délais concrets avec le gouvernement national pour remettre en état tous les établissements ayant des problèmes d'infrastructure au plus tard en 2023 et élaborer des politiques et des plans d'action ajustés pour y parvenir ;
- veiller à ce que les établissements disposent d'un accès correct à l'eau et à des installations sanitaires, y compris en remplaçant toutes les latrines à fosse avant 2023 ;
- veiller à ce que les taux d'un enseignant pour 35 élèves à l'école primaire et d'un enseignant pour 27 élèves dans le secondaire soient respectés dans l'ensemble des établissements ;
- veiller à ce que tous les apprenants ayant besoin d'un transport subventionné par l'État et répondant aux critères d'éligibilité puissent en disposer. Veiller tout particulièrement à ce que les critères reflètent l'ensemble des difficultés auxquelles les élèves sont confrontés pour se rendre à l'école, en plus de la distance ;
- améliorer le système de collecte de données du gouvernement pour qu'il soit en mesure de recueillir des données complètes et fiables, ventilées en fonction de l'appartenance ethnique, du genre, de la province et autres critères pertinents, afin de permettre d'évaluer selon quel degré les personnes jouissent de leur droit à l'éducation, en particulier parmi les personnes et les groupes défavorisés et marginalisés ;
- développer et appliquer des indicateurs appropriés et conformes aux droits humains concernant la mise en œuvre du droit à l'éducation ainsi que d'autres droits économiques, sociaux et culturels.

# AMNESTY INTERNATIONAL EST UN MOUVEMENT MONDIAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS. LORSQU'UNE INJUSTICE TOUCHE UNE PERSONNE, NOUS SOMMES ÉGALEMENT CONCERNES.


## NOUS CONTACTER

info@amnesty.org

+44 (0)20 7413 5500

## PRENDRE PART A LA CONVERSATION

www.facebook.com/AmnestyGlobal

@Amnesty

# DEFAILLANT ET INEGALITAIRE

## LA SITUATION DU SYSTEME EDUCATIF SUD-AFRICAIN
## SYNTHESE

L'Afrique du Sud manque à ses obligations envers de trop nombreux jeunes en matière d'éducation. Bien que le pays ait fait des progrès considérables concernant l'accès à l'éducation depuis la fin de l'apartheid, cela ne s'est pas toujours traduit par un enseignement de qualité pour l'ensemble des élèves. Le système est toujours marqué par de fortes inégalités et des performances insuffisantes chroniques profondément ancrées dans l'héritage de l'apartheid, mais dont le gouvernement actuel ne s'empare pas efficacement. Il en résulte que de nombreux établissements ont une infrastructure délabrée, des salles de classe inadaptées au nombre d'enfants et des résultats scolaires médiocres.

L'Afrique du Sud doit établir des priorités d'investissement afin de ne plus manquer à ses obligations et d'atteindre ses propres objectifs en matière d'infrastructures essentielles. La priorité principale doit être le remplacement de toutes les latrines à fosse. D'autres problèmes fondamentaux tels que le transport scolaire, le recrutement, la fidélisation, la montée en compétences et la formation des enseignants doivent également figurer parmi les priorités. Au travers de telles initiatives, le gouvernement pourra garantir une éducation de qualité dans toutes les écoles, y compris celles qui accueillent les enfants de familles défavorisées.

INDEX : AFR 53/1706/2020
FEVRIER 2020
LANGUE : FRANÇAIS
Traduction française : Amnesty International France (mars 2020)

amnesty.org

AMNESTY INTERNATIONAL